

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance est enregistré en format audio

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Parole au maire, suivi et correspondance

- 3.1 Parole au maire
- 3.2 Suivi
- 3.3 Correspondance

4. Période de questions des citoyens

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 mai ainsi que la séance extraordinaire du 9 juin 2026.

6. Ressources humaines

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

7. Finances – trésorerie

- 7.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
- 7.2 Facturation du 1^{er} au 31 mai 2026
- 7.3 États des comptes
- 7.4 Rapport financier détaillé du 1^{er} au 31 mai 2026
- 7.5 Établissement du registre des projets d'immobilisations
- 7.6 Suivi des programmes de subventions — Mandat à la Direction générale

8. Sécurité civile et sécurité incendie

- 8.1 Les rapports mensuels des directeurs du service d'incendie sont déposés au conseil.

9. Travaux publics - voirie

- 9.1 Le rapport mensuel du directeur des travaux publics/voirie est déposé au conseil.

10. Urbanisme, aménagement et environnement

- 10.1 Le rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement est déposé au conseil.

11. Communication, loisirs et culture

- 11.1 Le rapport mensuel du greffier adjoint, chargé de projets et directeur des communications est déposé au conseil.

12. Avis de motion, règlements

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

13. Affaires diverses

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

14. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

15. Période de questions des citoyens

16. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le 16 juin 2026 à 18 h 30 au 941-A chemin de la Mine, à Mulgrave-et-Derry, à laquelle sont présentes les conseillères Marie-France Gareau, ainsi que les conseillers Sam Burke, Emile Givogue et Orville Miller.

Lorraine Rochon et Jean Marie Duchamp a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur André Harvey.

Monsieur Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 9 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur André Harvey, Maire, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents à 18h 30

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. 2026-06-73 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme présenté.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3. Parole au maire, suivi et correspondance

3.1 Parole au maire

- Mot de bienvenue du maire, qui souhaite la bienvenue aux citoyens

3.2 Suivi

3.3 Correspondance

4. Période de questions des citoyens

- Il y a eu des questions concernant :

- Camping rustique

- Gestion contractuelle hivernale

- Remplacement de ponceau et problématique de castors

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 2026-06-74 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai et de la séance extraordinaire du 9 juin 2026 ;

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, le procès-verbal de la séance du 19 mai ainsi que la séance extraordinaire du 9 juin 2026 sont déposés.

Il est proposé par Sam Burke

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai ainsi que la séance extraordinaire du 9 juin 2026.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6. Ressources humaines

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

7. Finances – trésorerie

7.1 2026-06-75 - Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 ;

0142-20063	Mario B. Briggs DMA Inc.- Hon. professionnels	4 346,61\$
000143-DD	Municipalité de Mayo - Entente incendie	143 086,23\$
0144-20064	Bell Canada - Téléphone et internet bibliothèque	161,71\$
000145-DD	Fournitures Denis - Fournitures de bureau	379,44\$
000146-DD	Mun. L'Ange-Gardien - Alarme incendie	4 686,84\$
0147-20065	Dépanneur Mauzeroll - Timbres	31,53\$
000148-DD	Serge Bisson - Réparation des chemins	488,64\$
000149-DD	Waste Management - Service du 16 au 30 avril	653,44\$
0150-20066	Hydro Québec - Lampadaires 2 mars - 1 mai	67,87\$
000151-DD	Microrama - Appel de service, backup serveur avril	194,33\$
000152-DD	Whisco Inc. - Blocs de béton	344,93\$
000153-DD	Raymond Chabot Grant Thornton - Audit 2025	10 347,75\$
0154-20067	Vidéotron - Service 1 au 30 juin	443,47\$
000155-DD	Canton Lochaber - Ordures, recyc. Écocentre	9 185,05\$
000156-DD	Sanivac - Vidange de fosse septique	334,58\$
000157-DD	Numérique.ca - Support technique	40,24\$
000158-DD	Cloudli Communications Ltd. - Téléphonie mai	94,64\$
000159-DD	Dunton Rainville - Services professionnels	1 839,60\$
000162-DD	Servitech Inc. - Requête TAQ sur dépôt rôle 2024	31,62\$
0163-20068	Receveur Général Canada - Remises employeur	3 279,99\$
0164-20069	Ministre Revenu Québec - Remises employeur	8 667,45\$
000165-DD	Imprimerie Papineauville - Mot du maire	1 799,26\$
000166-DD	Camionnage Maxim Mageau - Réparation calvette	1 608,86\$
000167-DD	Waste Management - Service du 1 au 15 mai	660,88\$
000168-DD	Securitas Technology - Garage 13 mai - 12 août	292,85\$
000169-DD	Whisco Inc. - Asphalte froide	898,60\$
000170-DD	Placements MacKenzie - Placements mai	991,94\$
0171-20070	Mastercard Solutions - Achats divers	535,97\$
000172-DD	6722717 Canada Inc. - Gravier	1 409,08\$

0173-20071	Mario B. Briggs DMA Inc.- Hon. professionnels	4 346,61\$
000174-DD	Éric Bordeleau - KM, allocation cellulaire	57,26\$
000175-DD	C.A. Trottier - KM inspections, cellulaire	257,90\$
000176-DD	Numérique.ca - Support technique	402,41\$
000177-DD	17625880 Canada Inc. - Loyer juin 2026	<u>2 107,87\$</u>
TOTAL		204 075,45\$

Il est proposé par Emile Givogue

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques, les dépôts directs et les chèques émis entre le 1^{er} et le 31 mai 2026, totalisant une somme de 204 075,45 \$.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario Briggs
Directeur général et greffier-trésorier

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Facturation du 1^{er} au 31 mai 2026

Dépôt de l'ensemble des factures du mois de mai 2026 est soumis aux membres du Conseil.

7.3 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

7.4 Dépôt du rapport financier détaillé du 1^{er} au 31 mai 2026

Le rapport détaillé est déposé aux élus pour analyse.

7.5 2026-06-76 - Établissement du registre des projets d'immobilisations

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry est responsable de la saine gouvernance financière de la Municipalité et, en particulier, de l'allocation des ressources aux projets d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE les décisions d'allocation des immobilisations sont, par nature, des décisions de comparaison, puisqu'elles doivent être prises à l'intérieur d'un budget limité, et exigent en conséquence que le Conseil dispose d'une vue complète et à jour de l'ensemble des projets susceptibles de concourir pour ces ressources ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas été en mesure, au cours des dernières années, de déposer des demandes pour plusieurs programmes de subvention auxquels certains projets d'immobilisations de la Municipalité auraient pu être admissibles, ce qui a exercé une pression évitable sur les taux de taxation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE des projets d'immobilisations de la Municipalité ont été

retardés en raison de l'absence d'accès en temps opportun, par le Conseil, à l'information nécessaire à une prise de décision éclairée ;

CONSIDÉRANT QU'IL a été constaté que de l'information de base sur certains projets ne peut être obtenue dans un délai raisonnable, ce qui reflète l'absence d'un référentiel structuré, pérenne et accessible au Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif sur les finances a examiné cette situation et a soumis au Conseil une recommandation visant l'établissement d'un Registre des projets d'immobilisations, accompagnée d'exigences minimales de contenu, de cadence et de gouvernance ;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables que le Conseil adopte ce Registre à titre d'instrument permanent de gouvernance des immobilisations ;

Il est proposé par Sam Burke

RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier-trésorier devra administrer le suivant :

1. ÉTABLISSEMENT. Le Conseil établit par les présentes le Registre des projets d'immobilisations (le « Registre ») de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry.

2. OBJET. Le Registre constitue le référentiel unique et faisant autorité de l'information relative aux projets d'immobilisations de la Municipalité. Il soutient les décisions d'allocation du Conseil, coordonne les efforts de demande de subvention et assure l'accès à l'information sur les projets en temps opportun.

3. EMPLACEMENT ET ACCÈS. Le Registre est hébergé sur un disque numérique partagé accessible en lecture, en tout temps, à chaque membre du Conseil. La direction générale choisit et maintient la plateforme d'hébergement, pourvu que les exigences d'accès et de pérennité prévues à la présente résolution soient respectées.

4. STRUCTURE DES DOSSIERS. Chaque projet d'immobilisations dispose d'un dossier dédié sur le disque partagé. La nomenclature des dossiers suit une convention uniforme établie et documentée par la direction générale, de manière à ce que les projets se trient par année et identifiant et soient lisibles sur toutes les plateformes.

5. CONTENU MINIMAL — LISTE MAÎTRESSE. Le Registre comprend une liste maîtresse des projets, à raison d'une ligne par projet, comportant au minimum les champs suivants :

- a) Identifiant du projet ;
- b) Nom du projet ;
- c) Catégorie (p. ex. voirie, aqueduc, bâtiments, équipement) ;
- d) Statut (proposé, approuvé, en cours, terminé ou reporté) ;
- e) Priorité (élevée, moyenne ou faible) ;
- f) Coût total estimé ;
- g) Admissibilité à une subvention et, lorsque connu, programme applicable ;
- h) Responsable ;
- i) Année cible ;
- j) Lien Plan S.M.A.R.T ;
- k) Lien vers le dossier du projet ;
- l) Liste de Subvention possible ;
- m) Notes.

6. CONTENU MINIMAL — GRILLE DES COÛTS SUR HUIT ANS. Le Registre comprend une grille des coûts sur huit ans couvrant l'exercice financier en cours et les quatre exercices suivants. Cette grille doit :

- a) Lister tout projet d'immobilisations de la Municipalité, que le projet figure ou non au Programme triennal d'immobilisations (PTI) ;
- b) Présenter, pour chaque projet et pour chacune des cinq années, le coût anticipé ;
- c) Distinguer, pour chaque montant, la portion financée par subvention de la portion autofinancée par la Municipalité.

7. CADENCE. Le Registre est mis à jour et présenté au Conseil au moins une fois par trimestre. La première présentation trimestrielle de chaque année a lieu en septembre, de manière à précéder la préparation du budget et les principales échéances de demandes de subvention pour l'exercice suivant.

8. PEUPLEMENT IMMÉDIAT. Dès l'adoption de la présente résolution, la direction générale inscrit au Registre tout projet d'immobilisations actuellement inclus au budget municipal adopté ainsi que tout projet figurant au PTI en vigueur. Ce peuplement initial est complété dans un délai raisonnable, en visant la prochaine séance trimestrielle suivant l'adoption.

9. GOUVERNANCE. La direction générale est responsable du maintien du Registre, de l'exactitude et de l'actualité de son contenu ainsi que de sa présentation au Conseil selon la cadence prévue aux présentes.

10. FLEXIBILITÉ. La direction générale peut, sans qu'une nouvelle résolution du Conseil ne soit requise :

- a) Ajouter des champs au-delà du contenu minimal prévu aux clauses 5 et 6
- b) Raffiner la nomenclature des dossiers
- c) Modifier la plateforme d'hébergement ou les outils servant au maintien du

Registre :

d) Ajuster la forme, la mise en page ou la présentation du Registre à la condition qu'aucun tel changement ne réduise les exigences minimales de contenu, de cadence, de gouvernance ou d'accessibilité prévues à la présente résolution.

11. NON-RÉDUCTION. Aucun changement visant à réduire, à retirer ou à restreindre une exigence minimale prévue à la présente résolution ne prend effet sans l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil visant expressément cet objet.

12. PRISE D'EFFET. La présente résolution prend effet dès son adoption.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.6 2026-06-77 - Suivi des programmes de subventions - Mandat à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE les subventions des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que de la MRC de Papineau, constituent un revenu municipal initialement financé par les taxes déjà payées par les résidents aux paliers de gouvernement supérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de transferts et de subventions ont représenté en moyenne, estimée, 31 % du revenu municipal total durant le mandat 2018-2021 et environ 23 % durant le mandat 2022-2025, soit un recul d'environ huit (8) points de pourcentage ;

CONSIDÉRANT QUE cette diminution a contribué à une pression accrue de la taxe foncière sur les résidents, celle-ci représentant maintenant environ 77-80 % du revenu

municipal total ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un registre actif des subventions limite la capacité de la Municipalité d'anticiper les fenêtres de financement et d'aligner le Programme triennal d'immobilisations (PTI) sur les enveloppes de subventions disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif sur les finances a analysé la situation et, par sa recommandation du 6 mai 2026, recommande au Conseil d'adopter une approche structurée de suivi des subventions fondées sur un registre unique des subventions, incluant des colonnes représentant le potentiel pluriannuel, maintenu par la direction générale, en appui à sa cible stratégique d'une moyenne de mandat d'au moins 30 % du revenu municipal total provenant des subventions ;

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU :

QUE le Conseil mandate par la présente la direction générale pour construire et maintenir un registre unique des subventions, comprenant des champs descriptifs et des colonnes de potentiel pluriannuel, suivant les programmes de subventions accessibles à la Municipalité ;

QUE chaque ligne du registre, maintenue par la direction générale, comprenne au minimum les champs descriptifs suivants :

- Nom de la subvention
- Description des usages possibles
- Projets admissibles possibles (propres à Mulgrave-et-Derry)
- Montant de subvention possible
- Taux de couverture (pourcentage des coûts admissibles)
- Prochaine date importante
- Prochaine date d'acceptation des demandes
- Priorité
- Raison de la priorité — bref énoncé expliquant le classement
- Lien vers la page du programme / Lien vers le guide officiel

QUE ces champs descriptifs, le registre ajoute, en fin de ligne, le potentiel en dollars que la Municipalité pourrait raisonnablement obtenir de chaque programme pour chaque exercice financier sur un horizon pluriannuel glissant, couvrant l'exercice courant et les sept exercices suivants, et qu'il comprenne une ligne de total annuel agrégeant le potentiel pluriannuel ainsi qu'une ligne de référence comparant ce total aux revenus municipaux totaux projetés, de sorte que la progression vers la cible de 30 % soit visible chaque trimestre;

QUE le registre soit mis à jour en continu, avec mise en évidence de tout changement important survenu depuis le trimestre précédent, et qu'il soit présenté directement au Conseil pour examen au moins une fois par trimestre, à compter de décembre, puis en mars, juin et septembre, la présentation de septembre coïncidant avec la préparation du budget annuel et celle de décembre coïncidant avec l'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) ;

QUE la Direction générale soit autorisée à allouer les ressources administratives nécessaires à l'exécution du présent mandat à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire existante, et à signaler au Conseil toute contrainte de ressources ;

QUE dès l'adoption de la présente résolution, la direction générale inscrive au registre des subventions l'ensemble des programmes de subventions actuellement suivis dans le registre de travail du Comité consultatif sur les finances, ce peuplement initial devant être complété et présenté à la prochaine séance trimestrielle suivant l'adoption ;

QUE la direction générale soit responsable du maintien du registre, de l'exactitude et

de la tenue à jour de son contenu, ainsi que de sa présentation au Conseil selon la cadence fixée aux présentes ;

QUE la direction générale puisse, sans nouvelle résolution du Conseil, ajouter des champs au-delà du contenu minimal prévu à la clause précédente, changer la plateforme d'hébergement ou les outils utilisés pour maintenir le registre, et modifier la forme, la mise en page ou la présentation du registre, pourvu qu'aucun tel changement ne réduise le contenu minimal, la cadence, la gouvernance ou les exigences d'accessibilité prévues à la présente résolution ;

QUE aucun changement qui réduit, supprime ou restreint l'une quelconque des exigences minimales prévues à la présente résolution ne prenne effet sans une nouvelle résolution du Conseil adoptée expressément à cette fin.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8. Sécurité civile et sécurité incendie

8.1 Le rapport mensuel du directeur du service des incendies est soumis aux membres du Conseil pour consultation.

9. Travaux publics-Voirie

9.1 Le rapport mensuel du directeur des travaux publics/voirie est soumis aux membres du Conseil pour consultation.

10. Urbanisme, aménagement et environnement

10.1 Le rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement est soumis aux membres du conseil pour consultation.

11. Greffe, communication et chargé de projet

11.1 Le rapport mensuel du greffier adjoint, chargé de projet et directeur de communication est soumis aux membres du conseil pour consultation.

12. Avis de motion, règlements

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

13. Affaires diverses

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

14. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

- Rencontre entre le C.C.U. et l'urbanisme attiré au dossier de la refonte des règlements d'urbanisme, consultation avec les citoyens en septembre
- Rencontre du comité de transparence aura lieu le 18 septembre
- Du service de l'abas de poussière
- La dernière phase de Bell à propos de la coupe des tronçons
- Projet de 5G de Bell

15. Période de questions des citoyens

- Accès du projet du procès verbale sur le site internet avant la séance
- Analyse Cobali des cinq lacs - Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre.

16. 2026-06-78 - Levée de la séance

Il est proposé par Marie-France Gareau

QUE la séance soit levée à 19h21

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, André Harvey, Maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce _____

André Harvey
Maire

Mario Briggs
Directeur général
et greffier-trésorier